



MAIRIE DE PINET

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

ORDRE DU JOUR	NOM	FONCTION	PRESNCE
1 - Adoption du Compte de gestion 2020	BARRAU Stéphanie	Conseillère Municipale	Oui
2 - Adoption du Compte Administratif 2020	BASTOUL Nathalie	Adjointe Au Maire	Oui
3 - Affectation des résultats 2020 au Budget Primitif 2021	ISERN Nicolas	Maire	Oui
4 - Modifications du tableau des emplois	TIQUET Hervé	Adjoint Au Maire	Oui
5 - Convention de Prestations de services en informatique et télécommunications avec la C.A Hérault Méditerranée	VELEZ AGRAMUNT Stéphanie	Adjointe Au Maire	Oui
6 - Subvention exceptionnelles aux associations :	ESPARZA Martial	Conseiller Municipal	Oui
Les jardins de Pinet	PEGURIE David	Adjoint Au Maire	Oui
Le Secours populaire	SIMONNET-GUILLEMIN Svetlana	Adjointe Au Maire	Oui
7 – Personnel communal : Adhésion au COS Languedoc-Roussillon	CERVERA Robert	Conseiller Municipal	Oui
8 - Centre de Loisirs : Adoption de la convention avec la Mairie de Florensac	THIMONIER Danièle	Conseillère Municipale	Représentée par SIMONNET-GUILLEMIN Svetlana
9 – Restauration Scolaire : modification du règlement	BEHAGUE Luc	Conseiller Municipal	Représenté par PEGURIE David
10 – représentation de la commune aux organismes extérieurs	MARTY Catherine	Conseillère Municipale	Oui
Candidatures proposées :	BLAYES Julien	Conseiller Municipal	Oui
Conseil de développement de la C.A Hérault Méditerranée : Clarisse GUILLEMIN	MARTIN Peggy	Conseillère Municipale	Oui
Syndicat Mixte Bassin de Thau : Nicolas ISERN	SOUCHON Alexandre	Conseiller Municipal	Oui
11 - Commissions Communales	GARROUSTE Julien	Conseiller Municipal	Oui
	MARI Marion	Conseillère Municipale	Oui
	GAUTHIER Myriam	Conseillère Municipale	Oui
	POUPIN Christophe	Conseiller Municipal	Oui

NOTE DE SYNTHÈSE

26000 - PINET

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 423 813,00	1 718 758,00	3 142 571,00
Titres de recettes émis (b)	648 410,40	1 459 988,38	2 108 398,78
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	648 410,40	1 459 988,38	2 108 398,78
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 423 813,00	1 718 758,00	3 142 571,00
Mandats émis (f)	697 118,99	1 128 529,26	1 825 648,25
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	697 118,99	1 128 529,26	1 825 648,25
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		331 459,12	282 750,53
(h - d) Déficit	48 708,59		

Les résultats de l'exercice 2020 font apparaître un excédent à la section de fonctionnement pour un montant de 331 459.12 € et un déficit à la section d'investissements pour un montant de 48 708.59 €

26000 - PINET

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-683 642,99		-48 708,59		-732 351,58
Fonctionnement	457 834,11	140 383,00	331 459,12		648 910,23
TOTAL I	-225 808,88	140 383,00	282 750,53		-83 441,35
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-225 808,88	140 383,00	282 750,53		-83 441,35

Les résultats cumulés font apparaître un excédent à la section de fonctionnement pour un montant de 648 910.23 € et un déficit à la section d'investissements pour un montant de 732 351.58 €

VOTE : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2020 de la commune établi par le comptable public

POUR 19 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0

2 - Adoption du Compte Administratif 2020

COMMUNE DE PINET - Budget Commune - CA - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1
EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 128 529,26	G	1 459 988,38
	Section d'investissement	B 697 118,99	H	648 410,40
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I	317 451,11 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 140 382,99 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 1 966 031,24	= G+H+I+J	2 425 849,89
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 118 395,00	L	363 467,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 118 395,00	= K+L	363 467,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 128 529,26	= G+I+K	1 777 439,49
	Section d'investissement	= B+D+F 955 896,98	= H+J+L	1 011 877,40
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 084 426,24	= G+H+I+J+K+L	2 789 316,89

VOTE : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2020 de la commune établi par le Monsieur Le Maire

POUR 18 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0

3 - Affectation des résultats 2020 au Budget Primitif 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Reports de l'exercice 2019		317 451,11 €	317 451,11 €
Réalisations de l'exercice 2020	1 128 529,26 €	1 459 988,38 €	331 459,12 €
Résultats de cloture de l'exercice 2020	1 128 529,26 €	1 777 439,49 €	648 910,23 €
Restes à réaliser 2020			
Résultat cumulé 2020	1 128 529,26 €	1 777 439,49 €	648 910,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENTS			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Reports de l'exercice 2019	683 642,99 €		- 683 642,99 €
Réalisations de l'exercice 2020	697 118,99 €	648 410,40 €	- 48 708,59 €
Résultats de cloture de l'exercice 2020	1 380 761,98 €	648 410,40 €	- 732 351,58 €
Restes à réaliser 2020	118 395,00 €	363 467,00 €	245 072,00 €
Résultat cumulé 2020	1 499 156,98 €	1 011 877,40 €	- 487 279,58 €

<u>AFFECTATIONS AU BUDGET PRIMITIF 2021</u>	Délibération CRC
1068 recettes Investissement	490 956,00 €
R002 Recettes en Fonctionnement	157 954,23 €

Ce point de l'ordre du jour est une information délivrée au Conseil Municipal suite à l'élaboration du Budget Primitif 2021 de la Commune par la Chambre Régionale des Comptes reçu en Mairie le 29 juin 2021

4 - Modifications du tableau des emplois

Cette délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs afin d'enregistrer les changements dans le personnel ces derniers mois, d'anticiper les besoins futurs de la rentrée de septembre 2021, et de permettre la promotion interne de certains agents de la collectivité pour la fin de l'année 2021.

D'une manière générale, de nombreux changements ont eu lieu, ou devront avoir lieu dans les prochains mois pour les raisons suivantes :

- 3 employés ne sont plus éligibles au contrat aidé, il convient donc d'ouvrir des postes sous d'autres statuts
- Certains agents ont obtenu des concours, peuvent bénéficier de la promotion interne dès cette année ou peuvent obtenir des concours et des examens professionnels : il s'agit d'ouvrir des postes sur des grades supérieurs pour les nommer s'ils remplissent les conditions
- Il est constaté un manque de personnels pour encadrer les enfants durant les heures de service périscolaire, et les effectifs sont en augmentation dès la rentrée scolaire de septembre 2021 (+ 15 élèves en prévision)

Les décisions qui seront prises dans ce domaine seront conditionnées par un certain nombre de paramètres :

- La maîtrise des dépenses de personnel
- L'optimisation des emplois du temps afin d'assurer le bon fonctionnement des services périscolaires, techniques et administratifs
- L'éligibilité potentielle des candidats à des emplois aidés
- La qualité des candidatures qui seront reçues en Mairie

Fort de ce constat, et n'étant pas en mesure à ce jour d'établir de manière précise si des candidats seront éligibles à des emplois aidés d'une part, et si les nouveaux besoins nécessitent un réaménagement des emplois du temps et donc des temps de travail, certains postes sont ouverts « en doublon » afin de s'adapter aux futurs candidats et à une éventuelle réorganisation des emplois du temps en fonction du nombre d'enfants supplémentaires qui seront accueillis à l'école.

Les actualisations dans le changement du personnel

- Création de 2 postes d'adjoints techniques en contractuel à temps non complet pour intégrer deux agents qui étaient sous statut CAE et dont les contrats sont terminés
- Renouvellement de 4 postes d'adjoints techniques en emplois saisonniers

Les ouvertures de poste pour les besoins futurs :

- Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisée des Ecoles Maternelles, statut Fonction Publique Territoriale
- Création de 3 postes en contrat « emploi aidé ». Dans le cas où le Pôle Emploi n'accorderait pas ces emplois, création de 3 postes d'adjoints techniques en contractuel à temps non complet

Pour permettre la promotion interne de certains agents de la collectivité pour la fin de l'année 2021 (dans la mesure où ils remplissent les conditions nécessaires)

- Création de 2 postes d'adjoint technique Principal de 1^{ère} classe
- Création de 1 poste d'adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

VOTE : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des emplois de la commune décrites ci-dessus

POUR 19 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0

5 – Convention de Prestations de services en informatique et télécommunications avec la C.A Hérault Méditerranée

Afin d'assurer la mise en œuvre efficiente de sa mission de service public, la Commune confie, dans le cadre d'une prestation de service intégrée, la gestion de la maintenance informatique et des télécommunications à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

La présente convention permet de confier l'exécution des services définis sur le bordereau de prix à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. La prestation de services donne lieu à la signature d'un bordereau de prix selon le modèle annexé à la présente convention.

Jusqu'à ce jour, ces services étaient réalisés gratuitement par la C.A Hérault Méditerranée. A compter de l'année 2021, ces services seront facturés par le biais de cette convention.

Le tarif proposé est un prix unique par poste pour les services de base. Ce tarif s'élève pour l'année 2021 à 355€/an par poste administratif et 270€/an par poste école. Il comprend l'ensemble des services de base : la gestion de l'infrastructure ainsi que la maintenance du poste de travail.

Ce tarif ne comprend pas l'achat du matériel, ce dernier reste à la charge de la commune. Dans le cadre de la mise en œuvre de la TO IP (téléphonie par internet), la licence par poste sera également à la charge de la commune ainsi que les coûts de communication.

Sur le plan prévisionnel les dépenses de fonctionnement liées à cette convention s'élèvent à :

Fonctionnement Téléphonie Fixe : 275 € par an

Fonctionnement PC portable : 980 € par an

Fonctionnement PC fixe : 3 110 € par an

Soit un montant prévisionnel de 4 365 € par an

VOTE : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la convention de prestations de services avec La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

POUR 19 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0

6 - Subvention exceptionnelles aux associations :

Les jardins de Pinet

Cette association rencontre des problèmes financiers liés à une facture d'eau très importante due à une fuite qui est désormais réparée. Il s'agit d'octroyer une subvention exceptionnelle pour un montant de 515.94 €, qui correspond à la partie du montant de la facture qui n'a pas été consommée par les membres de l'association des jardins de Pinet.

VOTE : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette subvention exceptionnelle pour un montant de 515.94 €

Le

POUR 19 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0

Secours populaire

Cette association traverse une période difficile sur le plan financier en raison de nombreuses manifestations qu'elle n'a pas pu organiser, qui lui permettaient de collecter des fonds supplémentaires, en raison de la période d'état d'urgence sanitaire. Pour autant, durant cette période, le secours populaire a été très présent sur PINET pour apporter un soutien alimentaire aux familles les plus défavorisées.

Il s'agit de reconnaître ce travail par l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2020

VOTE : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette subvention exceptionnelle pour un montant de 150 €

POUR 19 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0

7 – Personnel communal : Adhésion au COS Languedoc-Roussillon

A ce jour, le personnel communal ne bénéficie pas d'un comité d'œuvres sociales. Les communes sont de plus en plus nombreuses à faire bénéficier à leurs agents de prestations familiales et sociales à leurs agents. Après consultation, il s'avère que le COS du Languedoc-Roussillon offre des prestations intéressantes pour les agents à des prix attractifs. Ainsi, le coût pour la commune serait de 3 548.49 € pour une année entière (2022).

Il est proposé d'adhérer au COS LR dès le 1^{er} juillet 2021, afin que les agents puissent en bénéficier dès à présent. Le coût pour l'année 2021 serait de 1 774.24 €.

VOTE : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la convention d'adhésion au COS LR

POUR 19 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0

8 - Centre de Loisirs : Adoption de la convention avec la Mairie de Florensac

Comme tous les ans, la commune de Pinet participe aux frais relatifs à la garde des enfants durant les périodes du mois de juillet et d'août au centre de loisirs de Florensac. La participation financière de la commune sera équivalente à 15 jours de garde par enfant. Cette année, la commune réservera une enveloppe financière pour un montant de 8000 €

VOTE : Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire de signer la convention de participation financière avec la commune de Florensac

POUR 18 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0

9 – Restauration Scolaire : Modification du règlement

Il est proposé au Conseil municipal d'ajouter un article (N°5) au règlement intérieur, qui serait le suivant :

Article 5 : Les repas froids apportés par les enfants non-inscrits à la cantine sont interdits sauf en cas de force majeure, et sur autorisation expresse de la Mairie.

VOTE : Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement Intérieur

POUR 19 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0

10 - Désignations aux organismes extérieurs

Conseil de développement de la C.A Hérault Méditerranée - Candidature proposée : Clarisse GUILLEMIN

Syndicat Mixte Bassin de Thau - Candidature proposée : Nicolas ISERN

VOTE : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces candidatures

POUR 18 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0

11 - Commissions Communales

Suite à la communication de la liste des commissions communales à l'ensemble des élus et leurs compositions. En vertu de l'article L 2121-22, le principe de la représentation proportionnelle sera respecté, de la même manière qu'à l'occasion de la délibération en date du 2 juillet 2020, elles seront composées uniquement de titulaires, à l'exception de la C.AO qui prévoit des suppléants prévus par les textes. Les propositions sont les suivantes :

Commissions	Membres Majorité								Membre Opposition
Urbanisme, Projets, Espace Public et Cadre de Vie	PEGURIE D	BASTOUL	SIMONNET GUILLEMIN	ISERN	BEHAGUE				Christophe POUPIN
Finances et Comptabilité	TIQUET H	ISERN	GAROUSTE	BASTOUL					Stéphanie BARRAU
Administration Générale, Emploi	BASTOUL N	ISERN	TIQUET	SOUCHON					Myriam GAUTHIER BOUISSET
Affaires scolaires, Enfance et Jeunesse	SIMONNET-GUILLEMIN S	SOUCHON	MARTIN	BASTOUL	AGRAMUNT VELEZ S				Myriam GAUTHIER BOUISSET
Développement Economique	TIQUET H	BLAYES	GARROUSTE	MARI	PEREZ				Christophe POUPIN
Communication, Numérique, Nouvelles technologies	BLAYES J	SIMONNET-GUILLEMIN S	MARI	BASTOUL					Christophe POUPIN
Prévention, Sécurité et Anciens Combattants	BEHAGUE L	ISERN	PEGURIE	SOUCHON	MARTIN				Martial ESPARZA
CCAS, Solidarité, Séniors, Handicap	AGRAMUNT VELEZ S	SIMONNET-GUILLEMIN S	BASTOUL	CERVERA	MARTY	THIMONIER			Stéphanie BARRAU
Vie Associative	AGRAMUNT VELEZ S	SIMONNET-GUILLEMIN S	BASTOUL	CERVERA	THIMONIER	MARTIN			Myriam GAUTHIER BOUISSET
Sports	SOUCHON A	BLAYES	GARROUSTE	PEGURIE	BEHAGUE	MAZOYER			Stéphanie BARRAU
Environnement, Patrimoine, Culture	CERVERA R	BLAYES	MARI	THIMONIER	AGRAMUNT VELEZ S	PEREZ	SIMONNET-GUILLEMIN S		Martial ESPARZA
Festivités et Animations	MARI M	SIMONNET-GUILLEMIN S	BASTOUL	PEGURIE	CERVERA	MARTY	THIMONIER	MAZOYER	Martial ESPARZA
Services techniques, Suivi des travaux	PEGURIE D	ISERN	BEHAGUE	TIQUET					Martial ESPARZA
Viticulture et Agriculture	TIQUET H	MARI	MARTY	THIMONIER					Stéphanie BARRAU
Des commerçants	MARI M	GAROUSTE	THIMONIER	MARTIN	MARTY				Stéphanie BARRAU
Commission Appel d'offre		2 Titulaires: TIQUET H et GARROUSTE J 2 Suppléants: BASTOUL N et SIMONNET-GUILLEMIN S							T: Christophe POUPIN S: Stéphanie BARRAU

POUR 19 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0